

Bureau
Passage
Lemonnier

Bureau
Passage
Lemonnier
12

LE RASOIR

COMPROMIS
DES
COMMUNES
PETITIONNAIRE



Mélingue

LE COMPROMIS DES COMMUNES
 Réception des Bourgmestres délégués au palais de Bruxelles.
 (Extrait textuel du discours du Roi)
 « Vous êtes trop bienveillants, Messieurs, en louant ma sagesse. » (???????)

Rédacteur en chef:
A. RIGOBERT.

Abonnements:
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire:
J. DANHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Consummatum est.

La loi scolaire a reçu la sanction royale. Cette fois tout est fini et bien fini et il ne reste plus au parti libéral qu'à s'incliner, en espérant que les jours d'oppression ne dureront pas longtemps et que l'heure de la revanche sonnera bientôt.

Nous nous attendions, pour notre part, à la décision que vient de prendre le Roi et qu'il a fait connaître solennellement mercredi, à la réception des bourgmestres dans des termes qui ont produit dans le pays la plus pénible impression.

Mais, tel est le caractère odieux de la nouvelle loi, que beaucoup de libéraux avaient conservé l'espérance de voir le Roi refuser avec éclat sa sanction à l'œuvre inique et audacieuse imaginée par un ministère aveugle et fanatique.

Certes en agissant de la sorte, Leopold II eût posé un acte d'une extrême gravité et sans précédent dans notre histoire parlementaire.

La loi Jacobs en effet a été votée à une grande majorité par les deux Chambres législatives; il semble donc à première vue qu'en refusant de la sanctionner, le roi aurait rompu carrément avec toutes les traditions du régime parlementaire qui fonctionne en Belgique depuis 1830, pour jouer en quelque sorte le rôle d'un souverain absolu.

Cependant avec un peu de réflexion on reconnaît sans peine qu'il n'en est rien et que le Roi eût pu aisément donner satisfaction au parti libéral, tout en restant un monarque constitutionnel accompli.

Que voulaient en somme les libéraux? Mais ils demandaient uniquement que l'on consulte le pays en convoquant les électeurs.

En présence des divergences d'opinions qui se sont manifestées dans ces derniers temps d'une façon si retentissante, cette demande n'avait rien de très légitime, et puisque la Constitution accorde au souverain le droit absolu de dissoudre les Chambres, on pouvait raisonnablement espérer qu'il y serait fait droit.

Et que l'on ne vienne pas objecter qu'en accueillant ce vœu suprême de tous les amis de notre enseignement national, le roi aurait méconnu la volonté des Chambres législatives et posé ainsi un acte de parti.

Cette objection est sans valeur, car ce ne sera jamais poser un acte de parti que de laisser aux électeurs de toute opinion le soin de se prononcer en dernier ressort sur une question dont pourrait dépendre l'avenir de la patrie.

Et d'ailleurs, comme le dit très bien *La Réforme*, si le Roi doit toujours contresigner tout ce que fait une majorité, quelle qu'elle soit et quoi qu'elle fasse, à quoi sert-il donc et pourquoi le Chef du Cabinet n'est-il pas aussi le Chef de l'État? A quoi sert le droit que lui

donne la Constitution de dissoudre les Chambres, s'il ne doit en user que quand la dissolution est proposée par les ministres, serviteurs de la majorité des Chambres?

Le Roi pouvait donc se laisser fléchir par les supplications patriotiques des signataires du Compromis des communes. Il pouvait d'un seul mot, tout en se conformant scrupuleusement à notre pacte fondamental, mettre fin à la crise redoutable que traverse le pays et empêcher la ruine de notre enseignement public.

Ce mot n'ayant pas été prononcé, le parti de l'ignorance triomphe aujourd'hui sur toute la ligne.

Ce triomphe heureusement sera de courte durée.

Car, qu'on le sache bien en haut lieu, la décision imposée au Roi par un ministère en déire ne sera jamais ratifiée par la Nation, et tous les Belges, vraiment dignes de ce nom, continueront à protester si haut et si fort contre la loi maudite de 1881, qu'il faudra bien malgré tout qu'on finisse par leur donner satisfaction. A. RIGOBERT.

Compensation.

Pendant les mois de Juillet et d'Août écoulés, alors qu'une épidémie de choléra sévissait avec intensité vers le midi de l'Europe, l'administration communale de Liège avait jugé prudent de faire répandre un peu partout des avalanches de chlorure de chaux, de sulfate de fer et autres produits chimiques du même acabit.

Il paraît même, qu'à un moment donné, la quantité de désinfectants employée avait été si considérable que les malheureux Liégeois en étaient littéralement asphyxiés, ce qui avait procuré l'occasion à l'honorable M. Schouteten de s'écrier en plein conseil communal, avec l'éloquence napoléonienne qu'on lui connaît: « On infecte positivement la ville sous prétexte de la désinfecter. »

Aujourd'hui, changement de système. A la vérité le choléra sévit toujours avec intensité dans une autre partie du midi de l'Europe et la chaleur est aussi accablante que jamais, mais... notre administration locale ne fait plus répandre de désinfectants du tout, du moins dans certains quartiers de la ville!

Quel est donc ce mystère?

Est-ce que par hasard l'édilité liégeoise estime que les désinfectants répandus en trop en Juillet et Août compensent l'insuffisance de ceux employés en Septembre?

Ce serait ma foi, une application inédite et assez originale du système des compensations.

Je ne veux pas dire, notez-le bien, qu'une semblable innovation manquerait absolument de mérite. Loin de là!

Je pense cependant que M. Ziane ne ferait pas mal de donner des ordres pour que ses préposés postposent à des temps

meilleurs et surtout moins cholériques l'application d'un système aussi judicieux.

Après cela, peut-être garde-t-on précieusement en magasin le chlore et l'acide phénique disponibles, en prévision d'une invasion possible et même probable de petits frères étrangers.

Dans ce cas, je n'ai plus rien à dire. ZUTALORS.

ACTES OFFICIELS.

(Extrait du *Moniteur de l'île-aux-ânes*.)

IGNARION PREMIER, Roi de l'île-aux-ânes,
A toutes les bonnes balles présentes et à venir, Salut!

Attendu que l'instruction ne sert à rien du tout puisque l'on voit beaucoup de gens instruits mourir de faim alors que pas mal d'imbéciles ont le moyen de se flanquer journellement des gigantesques indigestions;

Attendu que l'ignorance a au contraire une valeur inappréciable pour l'espèce humaine, vu qu'il est hors de doute qu'un individu complètement illettré n'aura jamais l'idée de s'abonner aux Annales parlementaires belges ou de lire les discours de M. Prosper Cornesse;

Attendu que si personne ne savait lire ni écrire, la criminalité diminuerait dans de fortes proportions puisqu'il ne se commettrait plus de faux en écritures;

Attendu que l'on est stupéfait du nombre de soustractions qui se font journellement dans les pays où l'on enseigne l'Arithmétique;

Attendu qu'il n'est pas nécessaire d'aller à l'école pour apprendre à boire et à manger et pour digérer avec facilité;

Attendu que d'après l'Évangile de Saint-Jean, Jésus-Christ a dit: « Bienheureux les pauvres d'esprit car le royaume des cieux est à eux »;

Attendu dès lors qu'en prenant sous sa protection les pédagogues qui se mêlent d'instruire sérieusement le peuple, l'État commet une boulette inqualifiable contre laquelle on ne saurait assez protester.

Vu la Constitution des îles Sandvich et aux ânes, les plans de la colonie de Gheel, les lois coordonnées sur la culture des ramones et la mise en sac des moules indigènes, les règlements locaux sur l'enlèvement des vidanges et un tas de documents de même importance;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS;

Article 1^{er}. — L'instruction est entièrement abolie dans notre île.

Article 2. — Les ci-devant instituteurs officiels seront immédiatement envoyés au Congo pour servir de dessert aux boas de ces parages.

Article 3. — Ils seront remplacés par des frères ignorantins qui auront pour unique mission de dresser à bref délai des ignorants accomplis.

Article 4. — Des primes importantes

seront décernées annuellement aux chers frères qui nous présenteront les plus beaux spécimens de crétinisme.

Article 5. — Il est créé un ministère spécial de l'ignorance qui sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. — Les contrevenants à la présente loi seront condamnés à chanter à perpétuité le « *Où! Vandepereboom, Boom, Boom* » et à assister aux séances de la Chambre des représentants de Belgique chaque fois que M. Kervyn dit de Lettenhove devra y prendre la parole.

Ainsi fait le 16 Septembre 1884 en notre palais royal du pazaï des ânes, étant en pleine possession de nos facultés intellectuelles et de notre liste civile.

(Signé) IGNARION, 1^{er}.

Pour extrait conforme:

RACAGNAC.

Par ci, par là.

A la réception des Bourgmestres. — Un petit détail assez singulier sur la réception des bourgmestres.

Après avoir annoncé qu'il avait signé la loi scolaire, le Roi a immédiatement ajouté: « Vous êtes trop bienveillants en louant ma sagesse. »

Les bourgmestres présents ont fait uneté.

**

Sanction royale. — On se montre généralement assez surpris dans les cercles libéraux de la sorte d'ostentation mise par le Roi à signer à bref délai la nouvelle loi scolaire.

Dame! il n'y a rien de bien surprenant là dedans!

Voilà trois mois que le Roi est à OSTENDE. Eh! bien, alors!!

**

Idem. — Un bon point à M. Warnant qui interrogé par le Roi, a déclaré, sur un ton fort énergique que la question financière importait peu aux Liégeois.

« Nous trouverons toujours, a-t-il ajouté, parmi nos concitoyens des hommes dévoués pour faire des sacrifices pécuniaires; mais ce qui est affreux, ce qui est odieux, c'est que la loi permet à des étrangers de s'introduire dans nos écoles, d'enseigner nos enfants, alors qu'on sacrifiera nos instituteurs, nos compatriotes qui, eux du moins, savaient enseigner à la jeunesse l'amour de la patrie. »

Le Roi, dit *la Réforme* à qui nous empruntons ces détails, n'a rien répondu.

Le fait est qu'il lui aurait été bien difficile de trouver quelque chose de plausible à répliquer à la courageuse et patriotique sortie de notre honorable ff. de bourgmestre.

**

Charité bien ordonnée. — On pouvait lire l'autre jour dans *la Chronique*:

« Le nouvel envoyé diplomatique belge auprès du Vatican sera probablement M. de Borchgrave d'Altena qui a été en dernier lieu agent consulaire à Belgrade. (Serbie) Tous les autres membres du corps diplomatiques auxquels on a offert l'ambassade vaticane ont refusé, même M. Jules Greindl, beau-frère de M. Woeste. »

Cette semaine les grands journaux nous annoncent que M. de Borchgrave a refusé de

son côté le nouveau poste d'ambassadeur créé par le ministère clérical

A première vue un refus aussi général peut paraître étrange. Mais quand on voudra bien se rappeler que le choléra sévit avec intensité en Italie, on se sera plus étonné du tout.

Vous comprenez! Tous ces chers fils du Pape adorent leur Saint-Père sans doute, mais enfin ils aiment encore mieux les fils à papa!!

* *

Suite au précédent. — Maintenant si M. de Moreau d'Andoy ne parvient pas à trouver son ambassadeur pontifical qu'il ne se chagrine pas pour la cause.

Je me mettrai à sa disposition au besoin et s'il le faut je me sacrifierai..... pour les trente mille balles d'appointements, bien entendu!

* *

A la 4^{me} page. — Une annonce cueillie dans le *Journal de Liège* de samedi dernier:

« On demande une demoiselle pour servir à deux mains, rue de la Boucherie 15 »

Il y a donc des demoiselles qui servent à une seule main? Des manchotes, sans doute??

* *

Qui trop embrasse. — Il paraît que le principal but de la réunion des trois empereurs était d'aviser aux mesures qu'il conviendrait de prendre pour éteindre à temps les principaux foyers d'agitation anarchistes qui existent actuellement en Europe.

Je doute fort que ces puissants personnages réussissent.

Je vois en effet dans les comptes-rendus officiels que les trois majestés se sont embrassées à différentes reprises avec effusion et si j'en crois le proverbe *qui trop embrasse mal éteint.*

Grâce, je me sauve!

* *

Bon pour une fois. — Le comble de la susceptibilité pour un doctrinaire:

Refuser de se laisser soigner par un bon médecin sous prétexte qu'il guérit *radicalement.*

* *

Pour une bénédiction. — Les journaux français nous apprenent que le Saint-Père, aussitôt qu'il a été informé par Mgr le Comte de Paris de la naissance du jeune prince Ferdinand, a, par l'entremise du cardinal Jacobini, envoyé sa bénédiction au nouveau né, à la mère, au Comte de Paris et à toute sa famille.

L'univers ajoute « Nous apprenons qu'à l'occasion de cet heureux événement, Mgr le Comte de Paris, a fait remettre à S. Exc. le nonce apostolique, Mgr di Rende, la somme de 10000 frs pour le denier de St-Pierre. »

Franchement dix mille francs pour une bénédiction, c'est bien payé.

Pour moi je n'en donnerais pas encore un sou!!

Il est vrai que le Pape n'a garde de se faire de ces politesses-là. Si la fantaisie lui en prenait, je l'enverrais d'ailleurs promener.

* *

Entre abrutis de sacristie. — « Quelle différence y a-t-il entre la loi scolaire de 1879 et celle de 1884? »

« C'est que la loi de 1879 était une loi de malheur tandis que celle de 1884 est une loi de Mal... ..ou »

* *

Dernières nouvelles. — Au moment de mettre sous presse, on nous affirme que le supérieur général des frères de la Doctrine chrétienne vient d'envoyer un télégramme d'élucubrations au Roi à la suite de la promulgation de la nouvelle loi scolaire.

toutes réserves, naturellement!

BRICOLEUR.

Bibliographie

« ÉTINCELLES LAMPONETTIQUES. — *Recueil de poésies drôlatiques par un ex-rédacteur de la Lamponette* » Tel est le titre d'un joli petit volume qui vient de paraître et qui est en vente au prix de 50 centimes aux librairies D'heur et Désiré

Bien que les poésies qu'il contient se terminent souvent d'une façon un peu trop crüe, ce recueil n'est pas sans valeur et il mérite certainement d'être lu.

L'auteur on ne saurait le méconnaître, manie les vers avec facilité, souvent même avec élégance, et il laisse deviner à certains moments que, s'il le voulait, il pourrait cultiver avec succès un genre plus sérieux.

Qu'on en juge par cet extrait:

Au Pays de Herve.

Salut à toi, salut, charmant pays de Herve,
Qui vient en ce moment émoi. Aller ma verve,
Salut, riche pays; salut, superbes prés
Dont les grands manteaux verts sont de fleurs diaprés;
Salut, nombreux troupeaux à la marche indolente,
Dont un lait pur remplit la mamelle opulente;
Salut, astre des cieux; salut, brillant soleil,
Qui semble tui donner à foison ton vermeil!

Salut, arbres féconds dont les massives branches
Se parent au printemps de leurs étoiles blanches;
Salut, petit ruisseau, long ruban argenté
Qui donne la fraîcheur et la fécondité!
J'aime, ô pays de Herve, et ses larges vallées,
Tes campagnes sans fin, de pavots étoilées,
Tes trésors, ton zéphir au parfum jénétrant,
Mais j'adore surtout ton fromage odorant!...

Supprimez cette fin un peu triviale et ce serait très réussi. A. R.

RETOUR D'ÂGE

I

Emma est orpheline. Ses vingt ans, sa fortune et sa beauté sont sous la garde de sa dernière parente, une tante, qui depuis tantôt six mois a doublé le cap de la quarantaine et qui semble destinée à coiffer éternellement S^{te}-Catherine. Le célibat, se plait-elle à répéter depuis son adolescence, est une vocation. En affirmant cela, je crois qu'elle ment.

Cette tante, vieille fille de naissance, n'est cependant pas aussi ridicule, aussi aigre, aussi revêche que vous le pourriez supposer. Elle n'est ni repoussante, ni horrible; à peine laide, comme il sied à une personne de sa profession.

Dire qu'elle est sans prétention et ne vise pas le bel esprit est sans doute exagéré, et vous me croiriez plus.

Ajoutons donc en toute hâte que malgré certaine maigreur regrettable, mademoiselle Clélie a conservé quelque chose des grâces de la jeunesse; une main vraiment belle, très blanche, fort soignée, aux doigts longs et effilés, aux ongles roses, un peu plus potelée peut-être, mais presque aussi jolie que la main de sa pupille elle-même.

II

Cet hiver, Emma, après de longues supplications, a décidé sa tante à la conduire dans le monde. Son apparition y a été remarquée.

Riche, toujours aimable et gaie, elle attira autour d'elle, nombre d'adorateurs et de soupirants.

Mais elle écoutait les compliments et les flatteries en faisant une moue si mutine que son mentor en jupons la surveillait à peine et pensait: « Elle aussi peut-être a la vocation; à son âge, je riais comme elle! »

En réalité, Mademoiselle Clélie a peur de devenir grand'tante.

Mais sa frayeur ne l'empêcha pas de prendre plaisir aux fêtes mondaines, et de respirer avec délices quelques fades galanteries, filles de la politesse ou de l'habileté.

La bonne Mademoiselle fut-elle grisée par ces succès auxquels elle n'avait point été habituée jadis?

Je ne le puis affirmer et pourtant vers la fin du carême, on la vit soupirer douloureusement, et je crois même qu'on l'entendit prononcer tout haut, en rêve, le nom de Gaston, un célibataire!

Gaston, de fière mine, d'allure distinguée, est, malgré ses trente-cinq ans un cavalier accompli. Grand a été son empressement auprès de mademoiselle Clélie, qu'il connaît au reste depuis un certain temps. Sa propriété confine les terres de ces dames.

Au commencement de la semaine sainte, comme il faisait visite chez elles, la sœur aînée lui annonça son départ.

— Emma et moi sommes très-fatiguées lui dit-elle, nous désirons nous reposer et passer à la campagne ces premiers jours d'avril durant lesquels la nature toujours jeune, rêvât sa parure virginale. Nous serons demain en Normandie.

— Adieu donc.

— Non, au revoir, à bientôt.

Et l'on entendit trois soupirs!

III

Était-ce seulement pour se reposer des fatigues du bal que Mademoiselle Clélie fuyait de la sorte avec sa nièce?

A coup sûr, elle se sentait profondément troublée et sa vocation courait des risques. Il ne faut pas sourire. Gaston a trente-cinq ans; après tout, ils sont presque du même âge, et vraiment, il est irrésistible.

Un matin, après déjeuner, elle méditait en digérant, tandis qu'Emma berçait avec une plaintive mélodie de Schubert, les douces rêveries de sa tante, soudain, on annonça Gaston.

Un éclair de bonheur et de triomphe illumina le front de la vieille fille. Emma rougit.

— Pardonnez-moi, fit le jeune homme, de forcer votre retraite. Vous veniez de partir, mesdames, lorsque je reçus une lettre de mon fermier qui m'appelait en toute hâte pour des réparations urgentes. Il me faudra rester ici trois jours. Et j'ai cru qu'en ma qualité de voisin, vous me permettriez de venir vous offrir mes hommages.

— Soyez mille fois le bienvenu, fit en minaudant mademoiselle Clélie; vous voilà notre prisonnier... jusqu'à la nuit, ajouta-t-elle pudiquement.

De quels égards, de quelles attentions, de quels soins charmants Gaston ne fut-il pas entouré!

Un observateur attentif eût remarqué peut-être que de temps à autre, Emma échangeait à la dérobée un rapide coup-d'œil avec l'hôte de la maison; mais la vieille fille était tout entière à sa joie.

— Vous avez à me parler, dit-elle à voix basse à son convive, lorsque sonna l'heure du départ. Je le sais; ne vous en défendez pas. On nous écoute. Demain dans le parc, à dix heures, je serai prête à vous entendre.

— Que vous êtes bonne, répondit Gaston.

— A demain.

Tandis qu'il descendait le perron, Emma voulant sans doute lui dire encore une fois au revoir, courut à la fenêtre du salon, situé au rez-de-chaussée.

— Que faites-vous donc, mademoiselle? lui cria aigrement sa tante. Et, l'écartant brusquement, elle prit sa place.

A ce moment, Gaston passait. Il aperçut cette main fine et blanche, et, croyant qu'on l'avait laissée là à son intention, s'en empara, l'appuya longuement sur ses lèvres, et murmura d'une voix douce: Je vous aime.

IV

Le lendemain, après une nuit sans sommeil, mademoiselle Clélie se leva avec l'aurore pour se faire belle.

Elle essaya vingt robes et trente coiffures, et vers huit heures, descendit dans le parc.

C'était une de ces douces matinées comme il en éclôt en avril. Les senteurs du printemps commencent à sortir de terre; les oiseaux gazouillent des chants d'amour.

Il m'aime! se répétait-elle sans cesse, en marchant avec agitation; il m'aime! Et elle respirait à pleins poumons les odeurs enivrantes qui s'exhalaient autour d'elle.

Elle se promenait depuis longtemps lorsqu'elle aperçut Emma qui, regardant à droite et à gauche avec précaution, se dirigeait, en compagnie de Gaston, vers le petit pavillon du jardin du parc.

— Que signifie cette conduite? gémit-elle. Bah! il l'aura rencontrée en venant à notre rendez-vous, et il veut l'éloigner. Pauvre garçon! Doit-il souffrir et avoir peur! Mon cœur bat si vite!

Elle attendit, et l'entretien se prolongeant au-delà de son désir, elle s'approcha avec précaution du pavillon et put entendre la conversation des deux jeunes gens.

— Quoi! disait Gaston avec colère, ce n'est pas votre main que j'ai embrassée hier. J'aurais été la dupe de cette vieille folle!

— N'en dites pas de mal, je vous prie, répondait Emma; certes, je ne pouvais m'attendre à cet inexplicable... caprice de ma tante; vous avez été si galant avec elle, qu'elle s'est imaginée...

— Eh! ne fallait-il pas amadouer ce Cerbère?

A ces mots, mademoiselle Clélie, les yeux hors de la tête, apparut comme une furie, et vociféra:

— Monsieur, vous êtes un infâme! Et, prenant brusquement sa nièce par le poignet, elle l'entraîna en courant.

Le lendemain, Gaston reçut un petit mot:

« Mon ami,

« Dans un an, je serai majeure.

— Emma.

Gaston attendra une année.

FONTAINEBLEAU.

Bur. 6 1/4 h. — 0 — Rid. 7 h.
DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1884

Grand Concert

ORGANISÉ PAR LE CERCLE

LES INTIMES DE LIÈGE,

Avec le gracieux concours de M^{lle} Joachim-Massart, de MM. G. Rahier, F. Colsoul, Ph. Dubuisson, M. Fossel et F. Lejeune, amateurs très-distingués.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture par l'orchestre.

INE NUTE È MON FINA.

Com.-vaudev. en 1 acte, par A. Tilkin,

DEUXIÈME PARTIE.

INTERMÈDE CHOISI.

1. Ouverture par l'orchestre.
2. Romance par M^{lle} G. Rahier.
3. Chansonnette par J. Genot.
4. Chansonnette dite par J. D.
5. Le Pélerinage, chansonnette par M^{lle} Joachim-Massart.

TROISIÈME PARTIE.

LA PHOTOGRAPHIE.

Opérette en 1 acte, paroles de M. A. Tilkin, musique de M. L. Dressen.

— 0 —

Après le spectacle: GRAND BAL.

Places réservées, 1 fr.; Premières, 75 c.; Galeries et pourtour, 50 centimes.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bur. 6 h. — 0 — Rid. 6 1/2 h.
DIMANCHE 21 et LUNDI 22 SEPT. 1884.

(Grand succès)

Les Vousquetaires au couvent

Opérette en 3 actes.

On commencera par:

MARIE-JEANNE OU LA FEMME DU PEUPLE

Drame en 5 actes et 6 tableaux.

Liège.— Imp et Lith. mécan. de J. Daxhele

ACTUALITÉS



A propos de l'entrevue des trois empereurs
Ils avaient eu soin de se munir chacun de leur petit instrument favori,
pour le cas où il leur aurait pris fantaisie d'organiser un nouveau concert
européen.



Le matin



Souvenir de la manifestation du 7 Septembre
quelques types de manifestants.
L'après-midi



Le Soir



Ainsi, vous avez signé la loi
Que voulez-vous que je fasse ?
Oh ! mais fait comme vous, je serais
aux sollicitations du dehors



Et maintenant que la loi est signée, en avant la musique et vivent
les générations de crétiens



Avec tout cela, on ne chante plus
« A bas Malou ! le Vandenberg est
à remplacer ! »